



Maison des syndicats sur le campus de Jussieu

Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504

Tel : 01 44 27 30 60

Mail: cgt@sorbonne-universite.fr

<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



La rentrée sociale revêt un caractère totalement inédit

Aux conséquences sanitaires dramatiques de l'épidémie, aux effets de la crise économique sur l'emploi, aux difficultés dans lesquelles se retrouvent les jeunes et les étudiants suite aux fermetures des écoles, collèges, lycées et universités depuis mars, s'ajoute une succession de mesures de régressions sociales dans l'intérêt du patronat :

- mise en place des Accords de Performance Collective (APC) dans les entreprises, accords qui permettent de supprimer des primes, augmenter le temps de travail, modifier les horaires, supprimer des jours de RTT. L'entreprise n'a plus à justifier d'éventuelles difficultés,
- diminution de l'impôt de production qui fait suite à celle de celui sur les sociétés sans aucun contrôle,
- prêts et garanties financières apportés aux entreprises du CAC40 tout en leur permettant de maintenir les plans de licenciement,
- sanction pour l'exemple de l'inspecteur du travail Anthony Smith, pour avoir notamment exigé dans le cadre de ses fonctions la mise à disposition d'équipements de protection (notamment des masques) de protection contre la Covid- 19/Coronavirus pour des salariées d'une association d'aide à domicile,
- casse de la protection sociale avec la retraite par points,
- diminution des indemnités de chômage à partir de 2021,
- mise en place accélérée de la loi pluriannuelle de programmation contre la recherche (LPPR).



Avec la **CGT, FSU, SUD, UNEF** : Jeudi 17 septembre à 14h manifestation (avec masque) de **République à Nation**. Soyons nombreux à la première riposte pour

- refuser la casse des acquis sociaux,
- exiger la création d'emplois dans les services publics pour répondre aux besoins,
- exiger la revalorisation des salaires,
- demander la gratuité des masques (notamment pour les jeunes).

Prime d'accueil : la CGT alerte la direction de l'université

La dernière session de la formation d'accueil aura lieu au mois de décembre or les collègues qui souhaitent en bénéficier ne pourront probablement pas s'inscrire par manque de place.

Le confinement a empêché cette formation de se tenir.

Les collègues sont nombreux à nous interpeler sur ce sujet.

Pour rappel, cette formation ouvre droit à une prime.

La CGT a demandé et obtenu des sessions supplémentaires. Cette formation obligatoire pour percevoir la prime se déroulera jusqu'en septembre 2021 à environ de 2 sessions par mois.

A propos du montant des indemnités des BIATS : la CGT écrit à la présidence de l'université et sera reçue le 23 septembre

Monsieur le Directeur Général des Services,

Nous attirons votre attention sur les différences des socles de l'IFSE pour un grade équivalent voire identique selon les corps ITRF, Bibliothèque ou AENES.

Catégorie B : les grilles indiciaires sont équivalentes :

- classe normale pour l'ITRF et AENES : **324 €**; BIBAS 331€
- classe normale à partir de l'échelon 6 pour l'ITRF et AENES : 437 €; BIBAS **401 €**
- classe supérieure pour l'ITRF et AENES : 340 €; BIBAS 331 €
- classe supérieure à partir de l'échelon 5 pour l'ITRF et AENES : 437€; BIBAS **401 €**
- classe exceptionnelle pour l'ITRF et AENES : 440 €; BIBAS **403 €**

Les grilles de la catégorie B sont identiques pour les trois catégories, **les indemnités devraient être respectivement 331 €, 437 €, 340 €, 437 euros et 440 €** si nous suivons le raisonnement mis en avant par la présidence lors de la mise en place de l'IFSE.

Catégorie A :

- IGE et Attaché 453 €, Bibliothécaires 403 €

Les grilles indiciaires sont identiques, seul diffère pour les IGE, le nombre d'échelons. Le socle de base devrait être 453 €.

- IGE hors classe 462 €, Bibliothécaire hors classe 442 €, Attaché principal 618 €.

Les grilles AENES et bibliothèque sont identiques pour ces grades et très proches de celle des IGE. Le socle devrait être 618 euros. Le socle de l'IFSE des IGR 2ème classe et conservateur, actuellement de 618 euros devrait être fortement revalorisée pour maintenir une certaine cohérence.

- Attaché principal hors classe et IGR hors classe 700 €, conservateur chef 625 €

Les grilles sont proches. Le socle devrait être 700 €.

Nous vous demandons de nous recevoir pour ouvrir des négociations sur ces points.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les engagements d'ouvrir des négociations sur la grille des salaires d'embauche des **contractuels** ne sont toujours pas respectés, d'autant que les fortes différences entre les facultés des sciences et de médecine d'une part et de lettres d'autre part sont incompatibles au sein d'une même université.

Scolarité, inscription des étudiants : des témoignages de collègues qui craquent

Témoignage en lettres : C'est la pire rentrée que j'ai jamais vue

Les primo-entrants n'ont pu commencer à avoir accès à l'ENT que vendredi 4 vers 15h alors que c'est la principale source d'information pour leur scolarité (infos sur les enseignements, les options, les dates de pré-rentrée et rentrée...) et que les inscriptions pédagogiques commençaient lundi 7.

De nombreux étudiants n'ont toujours pas accès à leur ENT, leur identifiant/mot de passe n'étant pas reconnus. Le système de changement de mot de passe pour les primo entrants qui activent leur compte sur

un nouveau système n'a pas été prévu et les équipes facultaires n'ont pas la possibilité de réinitialiser les mots de passe manuellement (comme avec l'ancien système).

L'ancien système d'activation et de changement de mot de passe a dû être désactivé car la coexistence des 2 systèmes était source d'erreurs supplémentaires. Résultat, les non primo-entrants ayant oublié leur mot de passe ne peuvent plus le changer et donc pas se réinscrire administrativement ou faire leurs inscriptions pédagogiques.

Il y a sur le système d'assistance pour les étudiants de lettres environ 500 tickets par jour.

La rentrée est le 14, beaucoup d'étudiants n'auront vraisemblablement pas pu faire leurs inscriptions pédagogiques.

En première année de la fac des sciences

Aucun étudiant de L1 redoublant ne pouvait s'inscrire, jusqu'à la semaine dernière.

Un nouvel annuaire a été créé mais qui n'est pas complètement opérationnel, du coup, nous rencontrons beaucoup de problèmes pour renseigner les étudiants qui ne peuvent, soit pas s'inscrire, soit ne reçoivent pas leur mail avec code d'activation, soit même lorsqu'ils ont respecté les procédures ne peuvent aller sur Moodle.

La dématérialisation est très compliquée à gérer, pas de liste dans Apogée pour nous signaler les dossiers dont les pièces sont complètes ou les dossiers dont nous avons fait les cartes. Donc liste imprimée de ceux qui ont payé et papier crayon !!!

Le paiement en ligne ne fonctionne pas régulièrement et si on l'a raté, on ne peut pas revenir dessus.

Nous sommes noyés sous les mails !!!!!!!

Il y a bien d'autres problèmes de relation entre Parcoursup et Apogée, de ce fait on pallie la déficience de l'outil en faisant nous même le travail.

En règle générale très peu d'infos ou en attente, en attente, en attente. Les réponses aux étudiants sont donc en attente, en attente, en attente ;-)

En licences des sciences de la vie

La situation en licence SDV est critique. Elle l'était déjà avant le confinement, mais là c'est pire. Suite au départ de l'équipe de direction nous avons une équipe de direction transitoire constituée d'enseignants qui gère comme elle peut la situation. Nous sommes 2 titulaires et une contractuelle pour gérer 1500 étudiants.

Nous venons de sortir les PV de session 1. Nous ne pouvons pas sortir la session 2, donc les étudiants ayant passé les rattrapages ne savent pas s'ils ont validé leur année, donc dans quelle année s'inscrire. De toute façon l'inscription administrative pour les redoublants ne fonctionne pas.

Nous ne sommes toujours pas en mesure de donner les relevés de notes, sessions 1 et 2, Apogée calcule mal les moyennes, donc nous devons les calculer nous-même et fournir des attestations de réussite aux L3. Comme nos étudiants ne sont pas inscrits, nous ne pouvons pas les contacter pour les informer.

Nous allons procéder aux inscriptions pédagogiques sur un ancien logiciel de gestion pédagogique, etumaths, à partir de la semaine prochaine, est-ce que cela va marcher ?

Par ailleurs, personne n'est capable de nous dire ce qu'il en est de nos congés 2019-2020..

En médecine

Concernant les DU/DIU, la plateforme eCandidat ne fonctionne toujours pas, donc pas d'inscription possible (ouverture normalement au 24 aout)!

Les étudiants s'inquiètent, beaucoup, beaucoup de mails et d'appels téléphoniques.

Concernant le 2eme cycle, la dématérialisation demande plus de travail puisque tout ne peut être mis sur PJWEB. Il faut donc faire le rapprochement entre les documents envoyés par la poste et les inscrits Apogée, surtout qu'il n'est pas possible de faire de listes pour nous signaler les dossiers dont les pièces sont complètes ou même incomplètes. Donc liste imprimée de ceux qui ont payé et papier crayon !!! (je reprends la phrase de mon collègue de sciences).

Nous avons beaucoup de questions sans réponse, nous bidouillons comme l'année dernière, voir plus plus !!

A la scolarité de la fac des sciences

- Envoi manuel des milliers de certificats de scolarité avec écriture au bic des adresses (pas de publipostage). 6 000 envois ont été effectués, il en reste près de 10 000.
- Impossibilité d'imprimer les diplômes en sciences

A l'INSPE

Il est impossible d'inscrire les étudiants exonérés de frais d'inscription.

Nous devons faire reconnaître la technicité des secrétaires pédagogiques et de scolarité !

Heures complémentaires des enseignants-chercheurs et enseignants

Nous avons reçu d'un collègue maître de conférences, le courrier suivant :

Mon responsable de sous-composante a inscrit dans les états de services, diffusés à toute l'équipe, des HC en M2 sans que j'en aie fait la demande (Et ce, quelques jours avant la rentrée), suite à la défection d'une collègue qui vient d'être prolongée dans sa délégation. Nous sommes au S1 deux titulaires seulement, plus une ATER, et, je viens de l'apprendre, deux intervenants extérieurs, que je ne connais pas, apparemment des enseignants de CPGE et du secondaire, auxquels des cours ont été proposés en urgence (sans me consulter d'ailleurs).

Je ne me suis pas préparé à ces cours, qui sont tout de même des cours de M2. La tenue de ce cours me privera en outre de toute possibilité de pause (8h – 15h30 sans interruption).

Ma question: peut-on nous imposer des cours en heures complémentaires sans notre accord? Et à fortiori juste avant la rentrée?

Notre réponse : "on" te demande, "on" te propose mais rien ne t'est imposé ("on" = les collègues en charge du tableau de service ou ceux des modules en demande)

Il n'y a aucun texte qui permet d'imposer, de contraindre un EC ou enseignant à faire des heures complémentaires. La seule obligation d'un enseignant-chercheur est de 192 heures équivalent TD, le reste du temps est consacré à la recherche. Celle d'un enseignant est 384 heures d'enseignement.

Au-delà de ces temps de service annuel, le paiement d'heures complémentaires devrait être de droit. Toutes les heures complémentaires correspondent à des postes de fonctionnaires qui manquent à notre établissement et que pourraient pourvoir les doctorants trop souvent en recherche d'emploi.

Où en est la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) ?

Le projet de loi est sorti en mai. On y retrouve tout ce que l'on craignait :

- de nouveaux contrats précaires (Tenure tracks pour les enseignants-chercheurs, contrat de projet pour les ingénieurs et techniciens),
- doctorat de droit privé au lieu des thèses Cifre etc.,
- aucun poste de fonctionnaire en plus,
- la volonté de financer la recherche essentiellement par appels à projet via l'ANR, au lieu de crédits récurrents, des liens renforcés avec le privé etc

Même sur le plan budgétaire, le gouvernement a achevé de se mettre tout le monde à dos en promettant (sur 10 ans!) des sommes ridicules, alors que la recherche a été sur le devant de la scène avec la crise sanitaire, et que l'enseignement supérieur devrait accueillir 52000 étudiant-e-s supplémentaires.



La loi sera discutée suivant la procédure accélérée : elle ne fera l'objet que d'une seule lecture à l'Assemblée nationale au mois de septembre, puis au Sénat avant adoption.

La nouveauté : un protocole d'amélioration des rémunérations et carrières

Le ministère vient de présenter dans le cadre de la LPPR un projet d' « accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières ». La ministre a d'ores et déjà annoncé que le protocole serait appliqué, qu'il soit majoritaire ou pas. Il avance à marche forcée : compte tenu de la très large opposition à la LPPR de la part de la communauté scientifique, le gouvernement tient à aller vite pour devancer la mobilisation des personnels.

Le protocole est composé de 3 axes.

Axe 1 : Harmonisation des régimes indemnitaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une enveloppe 92 M€ par an sera allouée sur 7 ans de 2021 à 2027 pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un effort particulier sera porté sur les Maîtres de conférences, les Chargés de recherche et les personnels de catégorie C, pour les premières années. Pour mémoire il y a environ 10000 Chargés de recherche, 34000 Maîtres de conférences et 17 000 personnels de catégories C aujourd'hui.

Étaler sur sept années une hausse indemnitaire n'est pas sérieux. Les lois de programmation antérieures n'ont jamais été respectées plus de deux ans, compte tenu des contraintes économiques. Quel crédit porter alors à une loi de programmation qui s'étale sur autant d'années dans un contexte de récession particulièrement sévère ?

Concernant les enseignants chercheurs et les chercheurs il est proposé un succédané de Rifseep (système de primes des Biats et IT) : une prime composée à 50% du grade, à 20% d'une part fonctionnelle, à 30% d'une composante individuelle reconnaissant la qualité des travaux et l'engagement pédagogique, c'est-à-dire à la tête du client.

Une partie de l'enveloppe est « provisionnée » pour revaloriser les rémunérations des contractuels, mais on ne sait rien de plus.

Axe 2 : Mise en cohérence des corps et grades des enseignants-chercheurs et des chercheurs

Des postes de professeurs des universités vont être ouverts sur concours réservés pour les maîtres de conférences. La moitié sera réservée pour la titularisation des Tenures tracks que rendra possible la LPPR. L'autre moitié sera réservée pour 2/3 aux maîtres des conférences hors classe et pour 1/3 à celles et ceux en classe normale ayant au moins 10 ans d'ancienneté.

Pour les chercheurs 500 possibilités supplémentaires de passage directeurs de recherche seront ouvertes chaque année pour l'ensemble des organismes de recherche... sur 10 ans soit 50/an (sur 10000 Chargés de recherche titulaires aujourd'hui).

Axe 3 : Repyramidage des emplois d'ITRF

Il est proposé de requalifier les emplois dans les BAP scientifiques :

- 2000 emplois de catégorie C en catégorie B (sur environ 17000 aujourd'hui),
- 1000 emplois de catégorie B en catégorie A (niveau ASI, sur 18000)
- 450 emplois d'ASI en IE (sur 8500).

Cette requalification se fera par des concours réservés pendant la durée de la loi. Rien n'est dit sur le calendrier exact, et il n'y a aucune garantie que ces concours réservés ne seront pas mis en place au détriment des autres concours (internes et externes) et promotions. Il n'y a rien de prévu pour les emplois non scientifiques dans les universités et absolument rien en ce qui concerne les personnels des organismes de recherche.

Il est également proposé de fusionner les deux premiers grades du corps des IR, afin de compenser les incohérences créées par la refonte de la grille des IE. C'est positif mais encore faut-il que cela n'introduise pas de nouvelles incohérences et que le passage des échelons ne soit pas rallongé. Surtout rien n'est prévu pour revaloriser la grille des IR après fusion de la classe normale et de la première classe, grille qui restera quasi identique à celle des IGE hors classe.



Ne nous laissons pas faire ! Nous étions **très nombreux à protester contre la LPPR** avant que le confinement. Réaffirmons notre opposition : motions de labo, de composante, des sections CNU ; tenue d'assemblées générales lorsque cela est possible.

Rendez-vous dans la rue **lundi 21 septembre après-midi**, date de début d'examen de la loi par l'Assemblée nationale.